

# Le Conseil de développement de Plaine Commune se présente



## ✓ Origine

Dès sa création en 2000, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune a souhaité associer la population aux projets d'aménagement et de développement du territoire. **S'appuyant sur la riche expérience des villes en matière de démocratie participative** (démarches quartier, conseils de quartier,...), Plaine Commune a fait de la **participation citoyenne** l'un des fondements de sa charte de fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'a été prévue la mise en place d'un Conseil de développement.

Suite aux Assises de Plaine Commune en 2003 et 2005, la Communauté se dote officiellement de son Conseil de développement **le 16 mars 2005**, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi sur l'aménagement et le développement du territoire (loi Voynet de 1999). Cette décision est l'aboutissement d'une **période d'expérimentation initiée en septembre 2003** (phase de préfiguration) au cours de laquelle le Conseil de développement a testé son fonctionnement afin d'élaborer son règlement intérieur et émettre ses premiers avis.

## ✓ Composition

**46 femmes et hommes** participent actuellement au Conseil de développement de Plaine Commune. L'objectif à terme, est d'arriver à 80 membres. Le Conseil est composé de **citoyens investis dans la vie collective du territoire** : acteurs de la vie associative, de services publics locaux, des démarches quartier, du monde économique ou syndical.

Chaque membre s'engage **bénévolement** dans le Conseil pour une **durée de trois ans**. Cette durée est écourtée si la personne démissionne, perd son lien avec le territoire ou s'absente de manière prolongée. Par principe, **aucun élu ne figure dans le Conseil de développement**.

Composition par familles (Assemblée plénière du 31/01/2008)	Nombre	Nombre prévu
<b>Acteurs participant à la vie collective des villes (organismes, associations)</b>	21	30
<b>Acteurs issus du monde économique</b>	10	14
<b>Acteurs issus du monde du travail</b>	5	14
<b>Acteurs issus des services publics locaux</b>	9	14
<b>Personnalité qualifiée</b>	1	8
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>80</b>

<b>Femmes</b>	<b>17</b>	<b>37 %</b>
<b>Hommes</b>	<b>29</b>	<b>63 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>

<b>Actifs</b>	<b>32</b>	<b>70 %</b>
<b>Retraités</b>	<b>14</b>	<b>30 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>

## ✓ **Fonctionnement**

- **La présidence** : Françoise Carayon

- **Règlement intérieur**

Le fonctionnement du Conseil est encadré par un règlement intérieur **validé en Assemblée plénière le 16 mars 2005**.

- **L'Assemblée plénière**

Les membres du Conseil se réunissent **chaque trimestre** en Assemblée plénière afin de **valider leurs thèmes de travail et d'adopter les contributions** élaborées dans les différents groupes. De plus, l'Assemblée plénière est l'occasion de faire le point aussi bien sur les activités en cours que sur le fonctionnement interne du Conseil (bilan d'activités, rencontre avec les élus, etc.). Enfin, c'est là que sont discutés les principaux thèmes d'actualité relatifs au territoire (Schéma Directeur Régional d'Île de France (SDRIF),...) et décidée l'organisation d'évènements destinés à enrichir la réflexion du Conseil ou à promouvoir ses activités.

- **Les groupes de travail**

Les avis et contributions du Conseil de développement sont élaborés en **groupes de travail**. Les membres ont alors la possibilité d'auditionner des experts, des fonctionnaires ou des élus pour faire avancer leur réflexion. Les contributions collectives et individuelles exprimées lors de la formulation d'avis font l'objet de publication.

**6 thématiques sont abordées en groupes de travail :**

- **l'emploi et le développement économique**
- **l'habitat**
- **le budget**
- **le projet de territoire**
- **les transports et les déplacements**
- **la culture**

Les groupes de travail sont animés par deux membres qui rédigent un compte rendu à l'issue de chaque réunion. Au terme des séances de travail organisées en soirée, les membres ont la possibilité de continuer leur discussion de manière conviviale autour d'un repas.

- **L'équipe d'animation**

Composée de **sept membres représentatifs des différentes familles du Conseil**, elle est chargée **d'impulser et de coordonner ses activités** (calendrier, ajustement du rythme de travail avec celui de la Communauté, etc.). Les membres de l'équipe d'animation se réunissent tous les mois.

- **Comment devient-on membre ?**

La participation au Conseil de développement se fait sur la base d'un **engagement volontaire et bénévole** des personnes candidates. Pour devenir membre, il faut être **habitant ou usager du territoire** et **ne pas être mandaté par son organisation d'origine** (association, entreprise, etc.). Chaque membre partage une certaine **éthique de la discussion** et contribue au projet du territoire en dépassant ses préoccupations personnelles.

Pour poser sa candidature, le candidat remplit un **formulaire** disponible notamment sur le site Internet de Plaine Commune. Il s'entretient ensuite avec un membre de l'équipe d'animation afin d'être informé du fonctionnement, des travaux et des objectifs poursuivis par le Conseil de développement. Sa candidature est ensuite validée en Assemblée plénière.

- **Les moyens**

**Deux personnes à plein temps** ainsi qu'un budget de 30 000 euros sont mis à disposition par la Communauté. **Valérie GREMONT** est l'animatrice du Conseil de développement, **Evelyne BEGUSSEAU** l'assistante. Le Conseil accueille également des stagiaires dans le cadre de ses activités.

## ✓ Travaux

Le Conseil de développement peut être saisi par Plaine Commune ou s'auto-saisir, de sa propre initiative, s'il estime que son avis est nécessaire.

Depuis 2004, il a élaboré 14 contributions, notamment sur les documents de planification (SCOT, PLH, PLD,...) pour lesquels son avis est devenu un passage quasi obligé. Aujourd'hui, les perspectives de travaux s'orientent également vers des thèmes de réflexion qui ont émergé au fil des contributions. Ainsi, le Conseil se penchera prochainement sur des thématiques telles que la densité, l'accès à la culture, l'identité communautaire.

### Le Conseil de développement a élaboré des contributions sur :

- Le Budget 2005 (25 janvier 2005) - Saisine
- Le Budget 2006 (15 décembre 2005) – Saisine
- Le Budget 2007 (7 décembre 2006) – Saisine
- Le Budget 2008 (15 novembre 2007) – Saisine
  
- Le Plan Local de l'Habitat – PLH (6 octobre 2004) – Saisine
- La résorption de l'habitat insalubre (29 mars 2007) – Auto-saisine
  
- Le projet d'agglomération - *Habitants, personnes travaillant sur le territoire et démocratie d'agglomération* (30 mars 2006) - Saisine
- Le projet de territoire - Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT (16 novembre 2006) – Saisine
  
- Le Plan Local des Déplacements – PLD (7 juin 2007) – Saisine
  
- Le thème de l'emploi - *Développement local intégré : nouvelles filières d'emploi et de formation, lutte contre les discriminations* (15 décembre 2005) – Auto-saisine
- Les services d'aide à la personne (31 janvier 2008) – Auto-saisine
- L'éco-développement (31 janvier 2008) – Auto-saisine
  
- L'organisation des Jeux Olympiques de 2012 (9 novembre 2004) – Auto-saisine
- Le Centre aquatique Olympique (19 décembre 2007) – Auto-saisine

## ✓ Le parcours d'une contribution

- ❖ **Etape 1** : Le Conseil de développement peut être saisi par Plaine Commune ou décider en Assemblée plénière de s'auto-saisir. La contribution du Conseil de développement est ensuite élaborée dans l'un des groupes de travail existant. Elle est enfin validée en Assemblée plénière.
- ❖ **Etape 2** : Une fois adoptée, deux membres du Conseil de développement présentent la contribution aux élus réunis en Bureau communautaire. Dans certains cas, celle-ci est annexée au rapport voté par le Conseil communautaire. Elle peut également être associée au document soumis à enquête publique.
- ❖ **Etape 3** : Le Conseil s'attache à opérer un suivi de ses contributions afin d'en mesurer les implications sur la politique menée par l'agglomération. Pour ce faire, des échanges ont lieu avec les élus en charge des dossiers sur lesquels le Conseil a émis un avis. L'objectif est de tendre vers une co-élaboration avec les élus et les techniciens, sachant que ce sont les élus qui disposent en dernier lieu du pouvoir de décision.

### → Quelques exemples de prolongement aux contributions :

- **Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT**: Suite à l'avis émis sur le SCOT, un travail centré sur la définition et la répartition des espaces verts sur le territoire sera mené par Plaine Commune en coopération avec le Conseil de développement. La contribution produite sur le SCOT a, par ailleurs, été présentée au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique.

- **Emploi et habitat** : Dans ses premières contributions, le Conseil a informé les élus qu'il prolongerait ses travaux sur l'emploi par une réflexion sur les services à la personne et l'éco-développement. De même, il a approfondi sa contribution sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) par un avis sur la résorption de l'habitat insalubre, thème dont s'est emparé la Communauté.
- **Plan Local des Déplacements - PLD** : Dans sa contribution au PLD, le Conseil de développement préconisait, entre autres, de multiplier les voies piétonnes et cyclables afin d'encourager les habitants et usagers du territoire à emprunter des modes de transport alternatifs à l'automobile. Dans le cadre du plan vélo mené par la Communauté d'agglomération, le point de vue du Conseil de développement est sollicité sur le cahier de définition des aménagements concrets en vue de l'extension des déplacements cyclables sur le territoire.

## ✓ Organisation d'évènements

- Le Conseil de développement organise **des Rendez-vous dans les villes** du territoire. L'objectif est **d'aller à la rencontre des habitants** afin de faire connaître le Conseil et de partager ses contributions.
- En 2006, le Conseil a participé à l'organisation **des premières rencontres de la société civile francilienne** réunissant le Conseil Economique et Social d'Ile de France et les Conseils de développement de la région pour une réflexion partagée sur le Schéma D'aménagement de la Région Ile-de-France (S.D.R.I.F).
- Le Conseil organise **les visites du territoire de Plaine Commune** pour que les membres aient une idée plus précise des projets de développement en cours et à venir.
- Les 29 et 30 novembre 2007, le Conseil de développement de Plaine Commune a organisé **les 8<sup>ème</sup> Rencontres nationales des Conseils de développement**, en partenariat avec la Coordination nationale et avec le soutien de la Communauté. Ces Rencontres nationales ont réuni 300 personnes des 77 Conseils de développement de France. Elles ont permis l'échange de pratiques entre Conseils et le débat sur le thème partagé avec la Communauté d'agglomération des « solidarités et des territoires ».

## ✓ Communication

Toutes les contributions et les bilans d'activités du Conseil de développement sont mis en ligne sur **le site Internet** de Plaine Commune ([www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)) et diffusés à l'ensemble des élus des villes de la Communauté.



De même, de **nombreuses informations** relatives au fonctionnement du Conseil ainsi que des **vidéos** illustrant ses activités sont **disponibles sur le site**.

## ✓ Coordination nationale

Le Conseil de développement de Plaine Commune participe et co-anime la Coordination nationale des Conseils de développement. La Coordination nationale a pour but de **promouvoir la démocratie participative à travers la valorisation des travaux réalisés par les Conseils**. Elle permet également un **échange de pratiques et de travaux** et vise ainsi à **favoriser la création et la pérennité des Conseils de développement dans toute la France**. La Coordination nationale participe, enfin, à l'organisation annuelle des Rencontres nationales, moment privilégié de mutualisation et d'échanges autour d'un thème de réflexion.

## ➤ Contact

**Conseil de développement de Plaine Commune**  
21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

 **Animatrice**, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52     [conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)  
**Assistante**, Evelyne Bégusseau : 01-55-93-63-06    [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)